



50 rue des Ecoles - 57700 NEUFCHÉF  
Tél 0382855015 – Fax 03 82 84 32 66  
E-mail administration@neufchef.fr

## **COMPTE RENDU**

**Réunion du Conseil Municipal du 16 Décembre 2014 à 19 heures**

**Sous la présidence de Madame LAMBOUR Charlotte, Maire de Neufchef**

**Présents : Messieurs MAISONNEUVE Patrick, DEMARCH Franck, DRIUTTI Daniel, adjoints, Mesdames, CHRISTINY Eliane, PELOSATO Muriel, PRADELLA Rita, adjointes, Messieurs FRIJO Antoine, MAROCK Jean-Christophe, KHALDI Mustapha, NIOGRET Bertrand, PIETRANGELI Dominique, KLEIN Laurent RITTER Antoine, MARRONI Eraldo - Mesdames KAHE Armelle, VENIER Corine, MIRIAN Lialia, MULLER Maryline, PLAS Christine – SCHORR Claude**

**Procurations : Madame CAPUTO Muriel à Madame VENIER Corine  
Monsieur BOUCHAFRA – HENNEQUIN Ismaël à Monsieur MAISONNEUVE Patrick**

Après avoir donné connaissance de l'ordre du jour de la séance, **le conseil municipal est informé et délibère sur les points suivants :**

**à l'unanimité :**

Adopte la décision modificative n°2 en ce qui concerne le budget communal

Fixe à 34 € par jour et par enfant avec un maximum de 7 jours la participation financière accordée aux 58 enfants de l'école élémentaire Louis Pergaud se rendant à un séjour à la neige

Décide d'attribuer aux enfants du personnel communal à l'occasion de Noël un chèque cadeau de 90 €

Décide d'accorder aux agents en contrats aidés ou à durée déterminée une gratification en fonction de la période travaillée allant de 20 € à 150 €

Entérine la décision prise concernant l'achat de friandises pour les enfants des écoles à l'occasion de la fête de Saint-Nicolas pour un montant de 260,20 €

Vote une subvention de 150 € au relais pédestre « Moselle Nord » dans le cadre du Téléthon

Renouvelle le contrat d'entretien de sécurité des installations avec la société SIEMENS pour un montant de 399,89 € HT

Donne son accord de principe à la reprise des voiries et réseaux privés du lotissement rue Saint-Isidore sous réserve que le dossier correspondant au transfert soit conforme (caractéristiques techniques, état entretien de la voie etc...)

Attribue à l'association « Douceur de Vivre » une subvention de 350 € à l'occasion des 35 ans de son existence

Attribue une subvention de 150 € aux RESTAURANTS DU CŒUR

Fixe le prix de base de vente du presbytère à 105 000 € et invite Madame le Maire à procéder à la publicité d'usage et accepte le cahier des charges qui sera annexé à l'acte de vente

Désigne Monsieur DRIUTTI Daniel en qualité de correspondant de la commune avec l'Office du Tourisme du Val de Fensch

Renouvelle son adhésion au comité départemental du tourisme de la Moselle moyennant une cotisation de 50 €

Alloue au Receveur de la Commune qui assure une prestation de conseil l'indemnité correspondante

Sollicite auprès de la ville de Fameck la mise à disposition d'un policier municipal à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 à raison de deux demi-journées par semaine et autorise Madame le Maire à signer la convention correspondante

Accepte l'ensemble des conventions de prestations d'assistance technique à maître d'ouvrage avec :

- Par 21 voix pour et 2 abstentions MATEC pour réaménagement d'une aire de jeux soit 2 440 € HT
- Par 21 voix pour et 2 abstentions Atelier A4 pour réhabilitation de la distillerie pour un montant de 4 644 € TTC
- A l'unanimité Cabinet Architecture et environnement de Thionville pour amélioration d'un logement communal situé impasse Arthur Rimbaud pour un montant de 1 440 € TTC

Fixe le montant du loyer de l'immeuble communal 62, rue de Hayange à 200 € et autorise Madame le Maire à signer un bail commercial précaire

Par 19 voix pour et 4 contre Attribue une gratification de 50 € aux 36 jeunes ayant atteint la majorité en 2014

Modifie le tableau des effectifs par la création d'un poste d'attaché principal territorial à temps complet filière administrative catégorie A et attribue à ce fonctionnaire les primes de fonctions et de résultats (coefficient 3 pour la part liée aux fonctions et coefficient 2,5 pour la part liée aux résultats)

Prend en charge les frais de stage BAFA concernant deux agents employés en CUI/CAE et Emploi avenir

Confirme Messieurs KHALDI, DE MARCH et KAHE Armelle dans leurs fonctions de délégués au nouveau comité syndical du SEAFF issu de la fusion du SEAFF ET DU SIEACE

Prend acte des décisions et informations

LE MAIRE



Charlotte LAMBOUR